



HAL
open science

L'école régionale d'architecture de Nantes : un projet de cité des arts dans les années 1960

Gilles Bienvenu

► **To cite this version:**

Gilles Bienvenu. L'école régionale d'architecture de Nantes : un projet de cité des arts dans les années 1960. HEnSA20 – Séminaire n° 4 (Clermont-Ferrand / Saint-Étienne) – Les lieux de l'enseignement de l'architecture en France, 8 et 9 juin 2018 à Clermont-Ferrand et à Saint-Étienne, Jun 2018, Clermont-Ferrand, France. 10.58079/mrj8 . hal-03091657

HAL Id: hal-03091657

<https://hal.science/hal-03091657v1>

Submitted on 30 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'école régionale d'architecture de Nantes : un projet de cité des arts dans les années 1960

In : *Politiques de la culture*, par [chmc1](#) · Publié 22 octobre 2018 · Mis à jour 7 octobre 2018

par **Gilles Bienvenu**

Maître de conférences en histoire et cultures architecturales (HCA), ENSA Nantes, chercheur au CRENAU/AAU UMR 1563

Le regroupement des écoles des beaux-arts et d'architecture avec le conservatoire de musique et d'art dramatique dans une « cité des arts » cherche sa place dans le campus universitaire de Nantes qu'étudie Louis Arretche dans les années 1960. Si la liaison architecture et beaux-arts est fréquente en province avant 1968, l'association avec un conservatoire est plus originale. Elle ne saurait cependant renvoyer au complexe muséal et d'enseignement artistique de Nanterre dont auront raison les transformations de l'après-1968, un projet d'une tout autre échelle, lié à la réforme de l'enseignement conduite depuis 1962 par le directeur de l'Architecture Max Querrien et ses services¹.

L'école régionale d'architecture (ERA) de Nantes créée à la Libération est installée dans les locaux de l'école communale des beaux-arts. Sa relocalisation est envisagée dès les années 1950, les questions d'implantation, qui renvoient à l'autonomie de la discipline, croisant l'image que se font les autorités de l'enseignement de l'architecture et des futurs architectes. Né du souci d'éloigner des élèves turbulents, le projet de construction d'une école maintient dans un premier temps le principe d'association de l'architecture aux beaux-arts, quoique l'ERA soit institutionnellement liée à l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) et non à l'école des beaux-arts locale. L'école participe ensuite d'un complexe d'établissements d'enseignement artistique, en affinité avec l'université, avant de se recentrer en dernier lieu sur un établissement dédié à la seule architecture et répondant aux nécessités de la réforme de l'enseignement en cours.

La cité des arts et le campus universitaire

L'école des beaux-arts et l'ERA, toutes deux de financement communal, partagent un même directeur, l'architecte et chef d'atelier André Guillou². Dans son programme pour une école mixte, ce dernier énumère en août 1958 les avantages que représente la mutualisation des locaux (utilisation d'espaces par alternance), des enseignants (dessin, histoire de l'art et modelage) et de l'administration, coiffée d'une direction unique³. Quant à l'environnement, Guillou préconise un terrain de deux ou trois hectares planté de grands arbres, procurant un cadre agréable propice aux cours de dessin et de peinture en plein air, le tout proche du centre de la ville pour faciliter l'accueil des élèves des cours du soir à l'issue de leur journée de travail. Appelé à se prononcer sur la localisation, l'architecte de la Ville, Charles Friésé⁴, estime difficile de réunir les critères énoncés par le directeur. En raison de l'indiscipline des élèves architectes, un isolement de l'école lui paraît nécessaire : « Nous croyons souhaitable qu'une école des Beaux-Arts soit relativement isolée de toutes parts, et sans contact direct avec d'autres disciplines, en raison du caractère très spécial des études qui exigent une dépense très nerveuse des élèves telle que ceux-ci ne peuvent échapper à ces explosions d'agitation physique trop souvent critiquée. Il y a là une contrainte et une tension qu'ils ne peuvent se racheter autrement⁵. »

Friésé préconise un site en bord de Loire, quai Moncoussu, devant l'hôtel-Dieu de Michel Roux-Spitz en chantier, et décrit un édifice longiligne, d'un seul niveau monté sur pilotis, tendu devant la verticale de l'hôpital. La question des nuisances sonores est rapidement écartée : « L'emplacement est isolé de toutes parts, suffisamment loin de l'Hôpital, et surtout suffisamment isolé par une vaste zone d'air libre pour qu'existe une certaine indépendance ; les seuls contacts possibles par rencontre d'étudiants se limitent à l'École de Médecine non sans affinités au point de vue longueur et tension avec les études

artistiques. [...] Reste l'éventuel inconvénient d'une bruyante jeunesse à proximité d'une hospitalisation ; nous pensons que, d'une part les élèves de l'École des Beaux-Arts ne sont pas des sauvages, [...] et que, d'autre part, de l'intérieur de [leur établissement], isolé vers le CHR par un mur plein insonorisé, les manifestations bruyantes seraient inaudibles. »

La municipalité écarte le terrain, depuis absorbé par une voie sur berges, et souhaite se mettre en rapport avec les architectes Louis Arretche et Georges Tourry désignés pour concevoir la faculté des sciences, alors que se prépare la création de l'université de Nantes⁶. Hormis la faculté de médecine implantée auprès du CHR, l'ensemble du campus universitaire doit se déployer sur les propriétés de la Lombarderie et du Tertre, un site boisé dans le nord de la ville, en bordure de l'Erdre. Se précise alors le projet d'une cité des arts : dans une notice de juillet 1959 sur les principaux ouvrages à prévoir au Tertre, l'architecte de la Ville revient sur ses appréhensions et se résout à évoquer l'ERA et l'école des beaux-arts aux côtés des futurs établissements universitaires.

Pressenti dès février 1961, Louis Arretche est officiellement nommé le 30 janvier 1963 architecte en chef de l'ensemble du campus universitaire. Avant même l'esquisse générale de janvier 1963, où l'on voit près de l'école de commerce un ensemble architecture/beaux-arts, le plan d'une « université des arts » daté de novembre 1962 engageait la réflexion, en réunissant, dans la partie nord du campus, les établissements supérieurs non universitaires. Une maquette publiée dans la première livraison de la revue de la chambre de commerce et d'industrie en rend compte⁷. Quelques architectes nantais peuvent être associés aux différents programmes. Mais si Guillou, qui cherche à garder la main, produit le 1^{er} septembre 1963 une esquisse de volumes pour l'école d'architecture et des beaux-arts qui donne la part belle aux ateliers, le projet officiel est dévolu au cabinet Arretche seul.

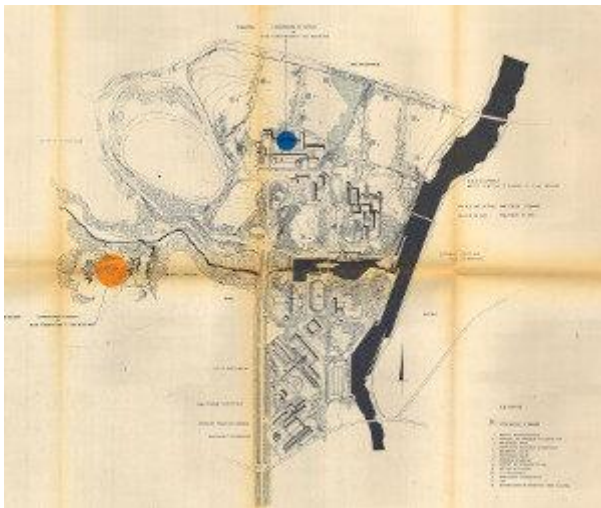


Fig. 1 : Sites du Tertre (à droite) et de la Muloitière (à gauche) : « Nantes. Ensemble universitaire. Plan d'ensemble », janvier 1965, Louis Arretche ACBCPN. SIAF/CAPa/Archives d'architecture du xx^e siècle, fonds Arretche.

En 1964, une deuxième possibilité d'implantation se présente : la Muloitière, une propriété peu éloignée du Tertre à vol d'oiseau, mais séparée de lui par la vallée encaissée du Cens. Le plan d'ensemble de l'université de janvier 1965 propose simultanément les deux sites (fig. 1). Préconisé par la Ville, celui de la Muloitière est plus finement étudié et bientôt retenu. Cette même année, Max Querrien vient à Nantes étudier le dossier du déplacement de l'école. La réticence du directeur de l'Architecture à intégrer l'enseignement de l'architecture à l'Université peut avoir contribué à l'acceptation de ce relatif éloignement physique⁸.

L'avant-projet pour la Muloitière livré par Arretche en juin 1964 regroupe trois établissements, l'école régionale des beaux-arts, l'ERA que l'on espère bientôt promue école nationale selon le décret de 1962, et le conservatoire de musique et d'art dramatique.

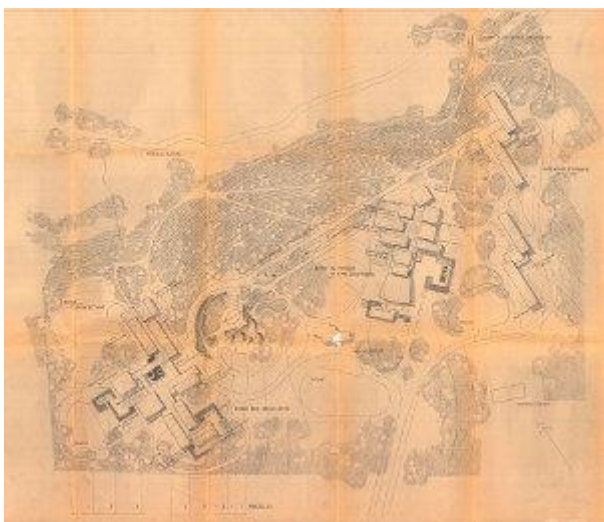


Fig. 2 : Site de la Mulotière : « Ministère des Affaires culturelles. Ville de Nantes. École des beaux-arts et d'architecture. Conservatoire de musique. Plan de masse », septembre 1964, Louis Arretche ACBCPN. SIAF/CAPa/Archives d'architecture du xx^e siècle, fonds Arretche.

Les trois écoles tiennent en deux édifices, architecture et beaux-arts partageant, comme précédemment esquissé, certains services dans un bâtiment éclaté sur un système de circulation. Un plan de septembre 1964 complète l'ensemble par une résidence universitaire (fig. 2). Le principe architectural semble avoir été défini par François Deslaugiers, si l'on en croit la mention « études Delaugier (*sic*) » portée sur un dossier conservé au Centre d'archives d'architecture du xx^e siècle⁹. La réflexion sur l'exploitation du programme induit l'articulation d'éléments « raides et secs », comme les classes, l'amphithéâtre, l'administration ou les logements, et d'éléments « souples et vivants », comme les ateliers, la bibliothèque ou la salle d'exposition, ces deux caractéristiques pouvant convenir aux loges. Deux solutions sont proposées : une structure d'ensemble figée, débordée par le dynamisme des espaces, ou un « bi-organisme » avec une partie figée et des éléments souples accrochés sur une trame banale.

Arretche livre en octobre 1964 le programme des trois établissements et d'une cité universitaire : le conservatoire est décliné en une superficie totale de 3 200 m², y compris une « salle de manifestations publiques » pouvant accueillir 300 à 330 auditeurs. Le programme d'ensemble pour l'école des beaux-arts et l'ERA, d'une surface de 6 400 m², sous-entend deux entités spatialement articulées par les services communs. Sont d'abord donnés les espaces mutualisés : salles de « cours oraux » (une grande salle pour 80 personnes et deux petites pour 20 personnes chacune), amphithéâtre de 200 places avec cabine de projection, salle des loges (80 loges individuelles), hall d'entrée et salles d'exposition (400 m²), bibliothèque (150 m²), galerie des antiques, salles d'enseignement de dessin artistique, salles de modelage, réserves et dépôts de matériels, conciergerie, bureaux du secrétariat et de la direction ainsi que l'appartement du directeur et différents logements. Le programme décline ensuite les éléments propres à l'école d'architecture, les services généraux et administratifs communs aux deux écoles, puis les locaux propres à l'école des beaux-arts, avec les ateliers de dessin et peinture, de sculpture, de décoration et celui des commis-architectes – dont la formation relève des écoles des beaux-arts –, sans omettre les cours du soir de dessin industriel. Dans les parties réservées à l'école d'architecture, on trouve un atelier d'admissionnistes – ou aspirants, selon la nouvelle dénomination – de 250 m², un atelier de 400 m² pour les seconde et première classes, une salle de diplômés de 150 m² et une salle pour la masse de 50 m².

L'avant-projet de 1964 concerne les dix hectares du site de la Mulotière, dont le coteau boisé en forte déclivité vers le cours d'eau est préservé. Fondée sur la recherche d'isolement des disciplines, l'implantation à distance des deux bâtiments s'efforce de ménager le parc. Donnée comme musée de plein air dans la notice explicative, une allée-promenade, étirée sur une terrasse naturelle, les relie et accueille des fragments d'architecture et de sculpture à l'attention des élèves architectes et des beaux-arts. Complétant le traitement paysager du site, un théâtre de verdure doit constituer un champ d'expérimentation commun aux établissements. Le « château » – en réalité une demeure néo-gothique qui a remplacé au xix^e siècle un manoir médiéval – est conservé à usage de club ou de résidence pour les hôtes de marque. Des masses d'arbres isolent, à l'est du conservatoire, les deux

blocs en baïonnette des logements étudiants. Un parking de 250 véhicules peut accueillir, outre les véhicules des professeurs et des étudiants, ceux du public des représentations.

L'ERA et l'école des beaux-arts s'organisent en blocs articulés sur les espaces de circulation. Un bloc distribue au rez-de-chaussée un hall et l'administration ; l'étage accueille les appartements du surveillant général et du directeur, le sous-sol les vestiaires et la cantine des gardiens. Amphithéâtre et salles de cours communs se déploient face à l'entrée ; un patio distribue à l'étage inférieur la bibliothèque, les salles d'exposition et les loges ; une mare existante est mise à profit pour développer un jardin aquatique cher à Arretche. Une large galerie distribue au nord les locaux spécifiques à l'école d'architecture, ateliers, bureaux des professeurs, salle de masse, salle des diplômes, dépôts... Les locaux de l'école des beaux-arts s'étendent au sud, galerie des antiques (également destinée aux architectes), salles de dessin et ateliers.

L'approche d'Arretche reste attachée à un enseignement « beaux-arts » où l'atelier tient la place majeure. Lui-même chef d'atelier, il est affilié lors de la rentrée 1965-1966 au traditionnel groupe A, groupe que rejoint Guillou pour Nantes tandis que la majorité des étudiants lorgne vers le groupe C. Arretche fait figure de « patron », peu apte à s'intégrer dans les réformes de l'enseignement alors conduites par Max Querrien et son équipe, ni à s'engager dans les chambardements d'après 1968, si l'on en croit des documents cités par Éric Lengereau¹⁰ : « Il y a une situation de plus en plus scandaleuse qu'il faut redresser si nous voulons conserver l'autorité. Elle concerne beaucoup d'enseignants, dont certains sont en vue : Arretche, Gillet, Lemaesquier », se monçait le directeur de cabinet du ministre dans son billet accompagnant le projet de note que signe officiellement André Malraux le 19 mars 1969 : « Au moment où nous essayons de faire de l'enseignement de l'architecture un enseignement à temps plein et où nous demandons au Gouvernement, en dépit des difficultés budgétaires, de faire un effort massif en faveur de cet enseignement, notamment sous la forme de la création d'emplois de professeurs, il est inadmissible que des architectes professeurs, titulaires ou contractuels, continuent à n'accepter, comme par le passé, aucune discipline et, en fin de compte, de ne consacrer qu'un temps infime, parfois nul, à leur enseignement. »

Une école d'architecture autonome pour des études réformées

Dès l'été 1965, le complexe d'établissements d'enseignement artistique est abandonné. Mettant en avant ses difficultés financières, la nouvelle municipalité conduite par l'ancien ministre André Morice renonce à la construction de l'école de musique et d'art dramatique. Le conservatoire est maintenu dans l'hôtel particulier qu'il occupe en centre-ville, avec projet, sans effet, d'acquérir la maison voisine, avant un transfert dans les années 1970. Les beaux-arts sont également maintenus dans le centre, le départ de l'ERA permettant leur redéploiement sur place¹¹. Sur les dix hectares initialement prévus à la Muloitière, seuls cinq sont acquis par la Ville en août 1966 pour permettre à l'État d'y réaliser en tant que maître d'ouvrage la future – espère-t-on encore – école nationale d'architecture. Comme le recteur de l'Université renonce à la construction de la résidence universitaire, la partie du domaine non utilisée fait l'objet d'une opération de promotion privée, le tracé de la limite séparative condamnant l'ancienne demeure.

C'est alors que Jean Fayeton dresse dès avril 1966 un programme pour une école de 300 élèves, triplant les effectifs habituels. Lié à Max Querrien, Fayeton est rapporteur du projet de réforme de l'enseignement qui crée les trois groupes A-B-C mis en œuvre à la rentrée 1965-1966, introduit les projets courts et les projets longs (arrêté du 19 mars 1966) et qui développe les cours théoriques et les travaux pratiques diversifiés... Aussi, le projet de la Muloitière se situe-t-il à la croisée des mesures d'économie prises par la Ville et de la volonté politique d'adapter l'école à une nouvelle pédagogie plus vorace en locaux diversifiés.

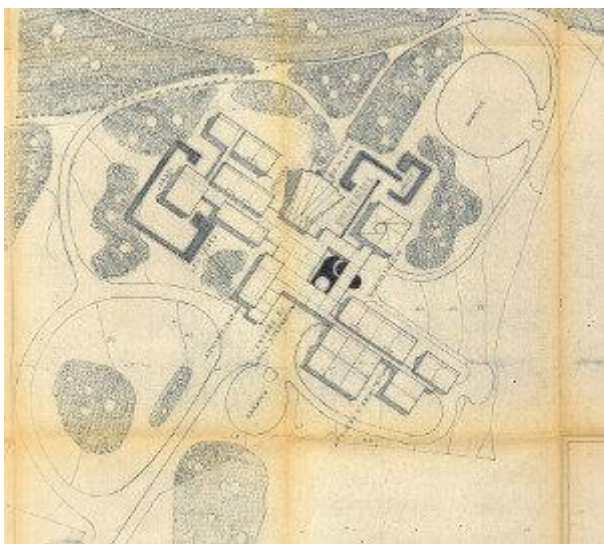


Fig. 3 : Site de la Mulotière : « Ministère des Affaires culturelles. Ville de Nantes. École d'architecture. Plan de masse », juin 1966, Louis Arretche ACBCPN. SIAF/CAPa/Archives d'architecture du xx^e siècle, fonds Arretche.

Fayetton décline le programme par cycle d'étude, selon la dénomination instaurée par le décret fantôme de 1962. La superficie des ateliers augmente : 800 m² pour la classe préparatoire, 1 000 m² pour les premier et deuxième cycles. Deux amphithéâtres sont substitués à celui de 200 places, l'un de 80 places pour la classe préparatoire et l'autre de 300 places pour les deux cycles. La bibliothèque, avec ses annexes, est largement redimensionnée (500 m²) ainsi que la galerie d'exposition (500 m²). De nombreuses salles spécifiques sont prévues : salles de travaux pratiques de chimie et de physique, salles de construction, de dessin, de maquettes... *A contrario*, les loges, toujours au nombre de 80, tombent en surface de 640 à 400 m². Le total atteint une superficie de 6 370 m² utiles (9 600 m² hors œuvre), l'équivalent des 6 400 m² du projet mixte beaux-arts et architecture de 1964. S'adaptant à ce programme porteur d'une pédagogie renouvelée, Arretche signe en juin 1966 un nouveau plan-masse (fig. 3), décliné en avant-projet l'année suivante¹². La construction est prévue en deux tranches, seule une première tranche de 5 millions de francs, sur un coût global de 8 millions et demi, pouvant être financée au V^e plan (1966-1970). L'éventuel lien à l'université est absent de la note de présentation, si ce n'est dans une citation du programme de Fayetton : « Cité universitaire, foyer des élèves, restaurant, gymnase et installations sportives à trouver dans un ensemble universitaire. » L'avant-projet entérine le principe de la structure de circulation sur laquelle s'articulent les espaces fonctionnels.

L'année universitaire 1967-1968 voit l'installation précaire de l'atelier d'architecture dans un baraquement sur le campus universitaire du Tertre, l'administration de l'ERA demeurant dans le centre aux beaux-arts. Le printemps 1968 et la création des UP auront raison du dernier projet Arretche. À l'issue d'une grave crise en 1971, l'unité pédagogique d'architecture de Nantes passe deux années dans des locaux vétustes sur le port, avant d'emménager dans de nouveaux locaux, édifiés sur un projet de Georges Évano élaboré à partir d'un programme et d'une esquisse dus à un groupe d'étudiants¹³. Le bâtiment annexe ouvre à la rentrée 1973-1974, le bâtiment principal au deuxième semestre de l'année 1974-1975. La transparence interne voudra, ici, contrebalancer l'isolement.

Au-delà du désir d'éloigner les élèves architectes du centre, les enjeux du regroupement des établissements d'enseignement artistique ont essentiellement été exprimés par la Ville en termes d'économie de moyens, à travers la mutualisation, et d'opportunité foncière. Les documents consultés ne portent pas trace d'une réflexion théorique. La seule mention d'un lien entre architecture et beaux-arts figure, avec une certaine réticence, dans le programme de 1964 conservé dans le fonds Arretche : « Tous les locaux d'enseignement [...] peuvent indifféremment être utilisés par les deux disciplines qui, *il faut bien le remarquer*, sont liées et très voisines¹⁴. »

Le partage des locaux tient, à l'origine, au fait que le chef d'atelier soit, en sus, directeur de l'école des beaux-arts, comme c'est le cas dans plusieurs villes de province, puis s'attache à l'opportunité de

mutualisation des locaux ; sont concernés les locaux administratifs ainsi que les locaux dont l'occupation irrégulière relève d'un caractère interne comme les loges ou d'un caractère éventuellement externe comme les amphithéâtres ou les lieux d'exposition. Cependant l'ouverture sur l'extérieur renvoie plus aux manifestations du conservatoire de musique et d'art dramatique avec son auditorium. L'implantation du conservatoire dans un regroupement d'établissements le dote d'un environnement paysager tourné vers l'art, avec une allée-promenade-musée et un théâtre de plein air. On n'entend plus parler de l'agitation des architectes qui pourraient, avec leurs chahuts légendaires et leur fanfare, nuire au silence nécessaire au conservatoire !

Le site de la Mulotière était critiqué par de nombreux enseignants et étudiants qui auraient préféré, les uns, rejoindre sur le campus universitaire du Tertre la faculté des lettres et son département de sociologie, les autres, installer l'école dans une ZUP. Si la proximité avec les beaux-arts et le conservatoire n'a plus d'objet après 1968 – le rôle social de l'architecte doit l'emporter sur son statut d'artiste –, le contexte a évolué depuis : après la relocalisation en 2009 de l'école nationale supérieure d'architecture dans le « quartier de la création » au cœur du grand projet de « l'île de Nantes », l'ouverture en 2018 de l'école des beaux-arts à proximité efface explicitement les oppositions manifestées en 1968. Le conservatoire est, pour sa part, implanté depuis les années 1970 sur la même île, mais à quelque deux kilomètres à l'est.

1 Dominique Amouroux, « Le ministre, l'architecte et le musée de leur siècle », dans Dominique Hervier (dir.), *André Malraux et l'architecture*, Paris, Le Moniteur, 2008, p. 146-148 ; cf. articles d'Anne Debarre et d'Amandine Diener : voir [sommaire](#)

2 DPLG en 1934, élève de Defrasse, Madeline, Marrast et Aublet.

3 Il donne les exemples des écoles de Lyon, Rouen et Nantes dirigées par un architecte, chef d'atelier, Nancy par un décorateur Marseille par un sculpteur, Bordeaux par un peintre. Archives de l'ENSA de Nantes, archives départementales de Loire-Atlantique, 2241W1.

4 DPLG en 1929, atelier Laloux-Lemauresquier.

5 *Bulletin de renseignements* du 23 octobre 1958. Ville de Nantes, planothèque du BATI, carton 3145.

6 Le décret du 29 décembre 1961 crée la nouvelle université de Nantes à compter du 1^{er} janvier suivant. Les décrets du 1^{er} janvier 1956 et du 4 juillet 1959 avaient préalablement créé les facultés de médecine et des sciences. Suivront la faculté des lettres en 1964 et celle de droit en 1966. Philippe Le Pichon, « L'université d'une académie nouvelle et d'une métropole en construction », dans Gérard Emproz (dir.), *Histoire de l'Université de Nantes 1460-1993*, Rennes, PUR, 2002, p. 213-214.

7 *Nantes réalité*, n° 1, 1^{er} trimestre 1964, p. 11.

8 Max Querrien, *Pour une politique de l'architecture. Témoignage d'un acteur (1960-1990)*, Paris, Le Moniteur, 2008, p. 93-94. Querrien cite Jean-Louis Violeau qui rapporte ses propos.

9 SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPa)/Archives d'architecture du XX^e siècle, fonds Arretche. Élève d'Arretche, Deslaugiers est diplômé en 1966 et poursuit une collaboration avec son maître jusqu'en 1972, co-auteur de la faculté de droit de Nantes ouverte en 1971.

10 Éric Lengereau, *L'État et l'architecture*, Paris, Picard, 2001, p. 155.

11 Conseil d'administration du 25 juin 1965. Ville de Nantes, planothèque du BATI, carton 3145.

12 SIAF/CAPa/Archives d'architecture du xx^e siècle, fonds Arretche

13 Voir Gilles Bienvenu, « L'unité pédagogique d'architecture de Nantes, une expérience pédagogique ? », dans Guy Lambert, Éléonore Marantz (dir.), *Les Écoles d'architecture en France depuis 1950. Architectures manifestes*, Genève, MétisPresses, 2018, p. 195-207.

14 SIAF/CAPa/Archives d'architecture du XX^e siècle, fonds Arretche. C'est nous qui soulignons.